

MESSAGES CLÉS ET RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

1. La [Conférence annuelle 2019 du ReSAKSS](#) s'est tenue du 11 au 13 novembre à Lomé, au Togo, sous la direction de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) en partenariat avec la Commission de l'Union africaine (CUA). Réunis autour de discussions sur le thème *Egalité des genres en Afrique rurale : des engagements aux résultats*, plus de 140 participants ont échangés leurs points de vue concernant les conclusions du [rapport annuel 2019 sur les tendances et les perspectives \(ATOR\)](#) (portant sur le même thème) ainsi que les progrès dans la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Etaient présent à la conférence, des représentants de la CUA, des communautés économiques régionales, des groupes de plaidoyer et des organisations d'agriculteurs, ainsi que des décideurs, des analystes politiques, des chercheurs et des partenaires au développement.
2. L'Honorable Noël Koutéra Bataka, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Togo, a procédé à l'ouverture officielle de la conférence, soulignant dans son discours la question cruciale de l'écart de productivité agricole entre hommes et femmes et les efforts déployés par son ministère pour améliorer la productivité et les conditions socio-économiques des femmes.
3. Au nom de Son Excellence Josefa L. C. Sacko – Commissaire à l'Économie rurale et à l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine (CUA-DREA) – Dr. Afeikhena Jerome, Conseiller spécial auprès de la Commissaire, a mentionné l'engagement de l'Afrique à réaliser l'égalité des genres et à renforcer l'autonomisation des femmes. Il a également souligné les défis importants auxquels les femmes africaines sont confrontées en raison de « la répartition inégale des ressources, du pouvoir et des richesses, combinée à des institutions et des normes sociales qui entretiennent les inégalités ».
4. Dans son discours d'ouverture de la conférence, Mme Monica Kapiriri – facilitatrice en matière de développement – a souligné l'importance de « prêter attention aux fissures », en particulier dans les contextes marqués par une définition étroite de l'égalité des genres, une sous-estimation du rôle des institutions, et des efforts plutôt tournés vers l'élimination des contraintes au détriment des causes profondes de l'inégalité des sexes. Mme Kapiriri préconise des investissements pour un changement transformateur au niveau des raisons sous-jacentes de l'inégalité des genres et une évaluation constante des lois, des pratiques et des normes, formelles et informelles, qui régissent les interactions entre les personnes et les ressources.
5. La Déclaration de Malabo de 2014 expose sept voies d'engagement pour améliorer les moyens de subsistance grâce à une croissance agricole inclusive. Le respect de ces engagements repose sur des politiques et des programmes sensibles à la dimension genre qui ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la croissance agricole inclusive. En effet, pour parvenir à éliminer la faim, réduire la pauvreté, stimuler le commerce intra-africain et augmenter la résilience face aux risques climatiques et autres, il faudra examiner la manière dont les différences entre les genres affectent notre capacité à atteindre ces résultats. Cela signifie qu'il faut prêter attention à la fois aux femmes et aux hommes, et non pas focaliser les efforts uniquement sur les femmes.

6. Le rapport ATOR 2019 applique une perspective genre à plusieurs questions incontournables pour les pays qui souhaitent réaliser pleinement les objectifs énoncés dans la Déclaration de Malabo. Les participants à la conférence ont débattu autour de ces questions au cours de six séances plénières : 1) Autonomisation des femmes dans l'agriculture africaine ; 2) Genre : normes sociales et leadership ; 3) Genre et actifs : productivité, terres et capital financier ; 4) Moyens de subsistance sexospécifiques ; 5) Genre, résilience et protection sociale ; et 6) Progrès vers la réalisation des objectifs de la Déclaration de Malabo.

MESSAGES CLÉS ET RECOMMANDATIONS

Autonomisation des femmes dans l'agriculture africaine

1. L'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (IAFA), élaboré à partir d'une enquête, a été développé par l'USAID, l'IFPRI & l'OPHI et lancé en 2012 ; il mesure l'intégration des femmes dans le secteur agricole.
2. Les résultats de l'indice IAFA dans sept pays africains révèlent que les principales sources de désautonomisation sont : (1) le manque d'accès au crédit et l'absence de pouvoir décisionnel sur le crédit ; (2) le contrôle de l'utilisation des revenus ; et (3) une charge de travail excessive.
3. Les femmes doivent pouvoir participer à des activités productives, recevoir les revenus et avoir un certain contrôle sur la façon dont ces revenus sont dépensés de manière à profiter des avantages de la transformation rurale au même titre que les hommes.
4. Etant donnée l'interdépendance des rôles économiques et sociaux des femmes (en particulier dans les économies rurales), il convient de générer des données sur les résultats économiques et sociaux, et les mesures doivent suivre leur interdépendance. De même, compte tenu des interactions entre les choix individuels et familiaux des femmes, il convient également de produire et d'analyser les données au niveau individuel et au niveau des ménages.
5. L'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données ventilées par sexe n'est possible que s'il existe des liens entre les producteurs de données et les décideurs, ce qui permettra d'établir des politiques nuancées en faveur des femmes et des filles rurales.

Genre : normes sociales et leadership

1. Les normes sexospécifiques correspondent à des attentes de la société en termes de comportements et de pratiques et créent des barrières invisibles susceptibles de freiner l'autonomisation économique des femmes. Pour faire évoluer les normes de genre, il est nécessaire d'appliquer une recherche formative, de mettre en œuvre une intervention de mobilisation communautaire, de s'engager avec les leaders communautaires et de recourir constamment au dialogue et au débat.
2. Malgré les données montrant que la diversité des genres dans le leadership contribue à la croissance organisationnelle, la parité dans le leadership politique et agricole n'est pas acquise sur le continent. Il est important de créer un environnement favorable avec des conditions équitables pour tous, en particulier les femmes et les jeunes, en éliminant les obstacles systémiques qui empêchent les femmes d'occuper des postes

de direction et en recueillant des témoignages de leadership transformateur. Il est important de tenir les dirigeants responsables des résultats obtenus en matière de leadership et d'égalité des genres.

3. Les politiques de nutrition possèdent le potentiel d'améliorer simultanément l'égalité des genres et les résultats en matière de malnutrition. Les hommes ont un rôle de soutien très important à jouer dans la nutrition maternelle et infantile. En tant que gardiens de la culture, les leaders traditionnels peuvent exercer une influence positive sur l'égalité des genres et sur les résultats des programmes de nutrition. Les décideurs politiques doivent travailler avec des experts de la question du genre pour renforcer l'intégration du genre à tous les niveaux.

Genre et actifs : productivité, terres et capital financier

1. Une forte proportion (30 à 80 %) de femmes économiquement actives Afrique au sud du Sahara travaille dans l'agriculture. Pourtant, les femmes dans l'agriculture disposent d'un accès limité aux ressources et leur productivité est plus faible que celle des hommes.
2. Remédier à l'écart de productivité entre les genres implique de mettre en place des politiques qui favorisent l'accès des femmes au travail (en particulier les métiers exercés par des hommes), augmentent la valeur des cultures exploitées par les femmes et améliorent l'accès des agricultrices aux intrants non liés au travail et leur utilisation dans la production agricole. Pour y parvenir, il faudra : modifier les normes qui régissent les rôles des femmes ; améliorer l'accès des femmes aux groupes de producteurs et aux marchés, ainsi que leur contrôle sur les revenus ; reconnaître les contributions des femmes dans l'exploitation des parcelles communes du ménage.
3. Malgré les récentes réformes foncières en faveur de la parité en Afrique, les droits fonciers des femmes restent incertains. La pression démographique, la commercialisation de l'agriculture, la marchandisation des terres et l'augmentation de la valeur des terres ont érodé les droits fonciers des femmes.
4. Les programmes de régularisation du régime foncier tenant compte des sexospécificités doivent être mis en œuvre en priorité dans les zones sensibles (où la valeur des terres est élevée ou en hausse) ; les programmes de protection des droits fonciers doivent être complétés avec des dispositions explicites sur les droits fonciers des femmes et avec des modules d'alphabétisation juridique. Ces actions permettront non seulement de maximiser les résultats potentiels de ces programmes en matière de parité hommes-femmes, mais aussi d'assurer leur durabilité.
5. L'inclusion financière des femmes est un facteur important pour le développement de l'agriculture et des entreprises, mais elle se trouve limitée par les contraintes de temps, les dispositions légales, les capacités humaines, les préoccupations sécuritaires et le manque d'argent. Environ 6 à 19 % des petites agricultrices et 14 à 34 % des entrepreneures disposent d'un compte bancaire formel.
6. Quelques innovations prometteuses du secteur financier ciblent spécifiquement les femmes, notamment les institutions de microfinance, les associations villageoises d'épargne et de prêt, les services bancaires mobiles, les programmes intégrés de micro-assurance et les programmes fintech. Pour que l'inclusion financière produise une réelle transformation en matière de genre, il convient « d'adapter » les systèmes financiers aux femmes plutôt que de rendre les femmes solvables. Pour ce faire, il faudra, d'une part, modifier les règles et les pratiques, les systèmes de réglementation et les normes sociales et, d'autre part, améliorer les compétences, les connaissances et les ressources des femmes.

Moyens de subsistance sexospécifiques

1. Pour améliorer les opportunités de subsistance qui s'offrent aux jeunes ruraux africains, il convient de s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels sont confrontés les jeunes femmes et les jeunes hommes. Contrairement aux hommes, les jeunes femmes rurales arrivent à l'âge adulte avec moins de ressources (en termes d'éducation et d'accès à la terre) et leurs responsabilités familiales limitent les possibilités de scolarisation et d'emploi rémunéré.
2. Les modèles de changement économique ne sont pas forcément bénéfiques pour la jeunesse rurale africaine. En effet, à des niveaux élevés de transformation structurelle et rurale, les taux de propriété foncière et d'emploi sont plus faibles ; un plus grand nombre de jeunes sont sans emploi, sans éducation ou sans formation (NEET) et ces résultats sont encore pires chez les jeunes femmes. Les interventions visant à améliorer les moyens de subsistance des jeunes doivent tenir compte des responsabilités des jeunes femmes et des jeunes hommes en matière de production et de reproduction.
3. La valorisation des chaînes de valeur agricoles est passé d'une focalisation étroite sur la participation des femmes à une étude des obstacles et des contraintes à différents segments des chaînes de valeur, dans tous les secteurs et toutes les entreprises. La réduction des inégalités peut améliorer la compétitivité et favoriser une plus grande équité hommes-femmes dans la participation économique, ce qui, en fin de compte, stimulera la croissance économique. Les approches pour y parvenir peuvent englober, entre autres, la valorisation des chaînes de valeur dans lesquelles les femmes sont fortement engagées, l'élimination des obstacles à la participation des femmes et le travail avec les groupes de femmes, les coopératives et les partenariats public-privé pour s'assurer que leurs activités intègrent les questions de genre.
4. Les hommes et les femmes présentent des capacités différentes à tirer profit du commerce. Une étude de cas du Niger montre qu'une plus grande ouverture commerciale avec l'adoption du Tarif extérieur commun de la CEDEAO creuserait l'écart entre les genres en matière d'emploi car les activités dirigées par les femmes sont caractérisées par une réponse plus faible de l'offre. La réduction de l'écart entre les sexes dans l'accès à l'emploi, aux ressources productives et au commerce sera profitable non seulement aux femmes, mais aussi aux hommes et à l'ensemble de l'économie.

Genre, résilience et protection sociale

1. Les capacités de résilience et les préférences diffèrent selon les groupes de personnes, notamment en fonction du genre et des différences sociales. Les interventions doivent reconnaître et prendre en compte ces différences dans leurs contextes spécifiques et tirer parti des compétences et des contributions des femmes et des groupes marginalisés. En outre, les approches visant à intégrer le genre dans les projets de résilience devraient inclure une évaluation des différences sexospécifiques en termes d'exposition et de sensibilité aux chocs et aux facteurs de stress, mais aussi en ce qui concerne les capacités de résilience, les préférences, les réactions et les résultats en matière de bien-être.
2. Bien que les données montrent un plus grand impact des transferts d'argent sur le bien-être des femmes, les programmes de filets sociaux (SSN) en Afrique jouent également un rôle considérable en la matière. Des données empiriques solides montrent que ces types de programmes peuvent réduire la violence conjugale, augmenter le bien-être psychologique des femmes et améliorer leur situation économique grâce à des changements minimes dans leur participation à la population active. Les preuves de l'autonomisation des

femmes grâce aux programmes SSN sont moins consistantes en raison des problèmes de mesure rencontrés par les études. Des investissements sont nécessaires pour produire des données probantes de meilleure qualité, démontrer les impacts des programmes SSN sur le bien-être des femmes et comprendre les différences d'impact dues aux inégalités hommes-femmes sous-jacentes au niveau local.

Progrès vers la réalisation des objectifs de la Déclaration de Malabo

1. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PDDAA sont louables et la plupart des indicateurs du PDDAA ont évolué selon les attentes depuis 2003. Toutefois, la croissance économique et la réduction des inégalités, de la pauvreté et de la sous-alimentation ont ralenti, tandis que la malnutrition infantile reste relativement élevée.
2. La croissance du secteur agricole de l'Afrique et la part des dépenses agricoles publiques dans les dépenses publiques totales ont augmenté de 3,2 % en 2014-2018, soit moins que l'objectif de croissance de 6 % et moins que l'objectif d'allocation de 10 % stipulés dans le PDDAA. Toutefois, entre 2014 et 2018, 15 pays ont atteint ou dépassé l'objectif de 6 % de croissance agricole, tandis que 10 pays ont atteint l'objectif de 10 % d'allocation au budget agricole. Il est nécessaire d'accélérer les efforts de transformation du secteur agricole africain en augmentant considérablement la croissance de la productivité agricole.
3. Les pays africains ont bien progressé dans la préparation du deuxième rapport de la revue biennale (RB), 49 des 55 États membres de l'Union africaine (UA) ayant soumis leur rapport national. Le rapport continental consolidé de la revue biennale doit être présenté au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en février 2020.
4. Grâce à l'amélioration des données de la RB réalisée par le ReSAKSS dans cinq pays pilotes (Kenya, Malawi, Mozambique, Sénégal et Togo), les données relatives à la deuxième RB sont de meilleure qualité dans les pays pilotes. De même, les pays pilotes ont complété plus d'indicateurs, de paramètres et de sources de données lors de la deuxième RB. Divers facteurs ont contribué à l'amélioration générale des résultats dans les pays pilotes : une évaluation des lacunes de la première RB ; la création de groupes de données ; une formation ciblée pour combler ces lacunes ; et l'engagement des parties prenantes concernées.
5. Le ReSAKSS poursuit son support analytique pour la conception des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA 2.0) de deuxième génération dans les pays africains ; en 2019, 32 États membres de l'UA ont bénéficié de ce support analytique. A la fin du mois d'octobre 2019, les rapports *Evaluation du statut et profil* avaient été finalisés pour 31 pays, tandis que les rapports *Objectifs et jalons de Malabo* avaient été achevés pour 24 pays.